

AMIANTE - SENSIBILISATION

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Préparer les travailleurs aux risques de l'amiante dans le bâtiment et l'environnement.

Être capable d'identifier les matériaux et les produits susceptibles de contenir de l'amiante, ainsi que les activités susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Savoir présenter les risques liés à l'amiante, les principales obligations réglementaires, les EPI et les EPC, la gestion des déchets et les documents réglementaires.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salle de cours équipée (vidéoprojecteur), exposé didactique oral à partir d'un diaporama, entretien préalable avec le formateur pour une mise au point d'adaptation au chantier et un compte rendu de la formation et de l'évaluation.

PROGRAMME

PRÉSENTATION

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante,
- Ses effets sur la santé (effets cancérogènes),
- Connaître l'effet synergique du tabagisme,
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque de l'amiante (protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, élimination des déchets amiantés),
- Les produits et les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante,
- Les personnels d'encadrement chargés d'alerter en cas d'amiante,
- Les produits et les procédés de substitution à l'amiante

RÉGLEMENTATION

Les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement (méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante, procédures de contrôle, de décontamination du personnel et des équipements).

LES EPI EXISTANTS

- Le rôle des équipements de protection individuelle,
- Leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.

MESURES DE PROTECTION RELATIVES AUX CHANTIERS AMIANTES (EPC)

- Le rôle des équipements de protection collective,
- Être capable de les utiliser selon les consignes établies, de détecter des dysfonctionnements et d'alerter la personne d'encadrement.

GESTION DES DÉCHETS

Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.

SUIVI DOCUMENTAIRE

- La conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment d'accident ou d'intoxication,
- Les principaux éléments relatifs aux obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant le repérage des matériaux amiantés, vis-à-vis de l'amiante environnementale,
- Les opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et être capable d'alerter en cas de doute sur la présence éventuelle d'amiante,
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

CONDITIONS

Public visé : Tous

Pré-requis : Savoir lire et écrire en français.

Visite médicale :

Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 12 personnes

Durée totale : 8 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : NON FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Questionnaire synthétique ou évaluation continu.

Questionnaire de satisfaction.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module.